

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 367

24 février 2011

### SOMMAIRE

Advent Tower (Luxembourg) S.à r.l. ....	17585	Rhapsodie S.à r.l. ....	17592
Art Immobilier S.A. ....	17598	Rolub S.A. ....	17609
BGV III Amsterdam S.à r.l. ....	17584	Romos Invest S.A. ....	17616
BGV III Beteiligungsgesellschaft S.à r.l. ...	17585	Safer Engineering S.à r.l. ....	17601
Equestricon S.A. ....	17593	Safer Holdings S. à r.l. ....	17609
ETS Soparfi S.à r.l. ....	17614	Safer Investments S.à r.l. ....	17610
E.V.E. (Ergon Vehicle Evong) S.A. ....	17570	Salwick Holding S. à r. l. ....	17600
Foncière du Centre S.A. ....	17610	Saturnus A.G. ....	17594
FS Invest II S.à r.l. ....	17614	Saturnus SPF A.G. ....	17594
INJY ....	17578	Sherwin-Williams Coatings S.à r.l. ....	17612
Interactive Data Luxembourg Manage- ment S.à r.l. ....	17586	Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l. ...	17612
International Business Services & Consult- ing S.A. (IBSC) ....	17614	Skype Communications ....	17613
Lauran ....	17592	Skype Technologies ....	17613
London Acquisition Luxco S.à r.l. ....	17585	Solter II S.A. ....	17570
Louviam S.à r.l. ....	17592	Springboard Investments S.à r.l. ....	17613
Mars & Venus S.à r.l. ....	17616	Standard Life Investments Global SICAV .....	17610
MAS Luxembourg ....	17616	Tavistock Europe S.à r.l. ....	17576
Medex Financial S.à r.l. ....	17599	Tendril S.à r.l. ....	17576
Must Models S.à r.l. ....	17593	Terra Mundus Solar S.à r.l. ....	17576
MVC Koenigsallee Fixtures, S.à r.l. ....	17615	Third Continuation Investments S.A. ....	17577
Oakham S.A. ....	17577	VACOAS Investments S. à r.l. ....	17578
Oakham S.A. ....	17593	Veralux S. à r.l. ....	17583
Patris II S.à r.l. ....	17598	Viale Marconi Immobiliare S.à r.l. ....	17577
Patris I S.à r.l. ....	17593	Videbaek Luxembourg S.A. ....	17577
Progress Capital S.A. ....	17599	Vista Point Technologies (Lux) ....	17578
Progress Capital S.A. ....	17598	VP Finance S.à r.l. ....	17583
Redwing Holdings S.A. ....	17599	Watts Industries Luxembourg ....	17584
RE French Investments 2 S.à r.l. ....	17600	Webgame S.à r.l. ....	17601
RE French Investments S.à r.l. ....	17600	Winch Italy Holdings 1 S.à r.l. ....	17584
		Zika Shop S.à r.l. ....	17570

**Zika Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.  
R.C.S. Luxembourg B 18.230.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011011741/10.

(110013158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

**Solter II S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 132.501.

Par la présente, nous vous informons que le domicile au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet au 27 décembre 2010. Le contrat de domiciliation existant entre Vistra (Luxembourg) S.à r.l. et la société a été résilié à la même date.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

*Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.*

*Société domiciliataire*

Ivo Hemelraad / Wim Rits

Référence de publication: 2011008622/13.

(110009176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**E.V.E. (Ergon Vehicle Evong) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 157.894.

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le dix novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Ergon Capital Partners III S.A., une société anonyme constituée selon le droit belge, ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 24 avenue Marnix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Bruxelles sous le numéro 0453.689.388,

Ici représentée par M. Massimo Longoni, demeurant à L-2526 Luxembourg, 10 rue Mathieu Schrobilgen, en vertu d'une procuration datée du 9 novembre 2010, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination E.V.E. (Ergon Vehicle Evong) S.A. qu'elle déclare constituer comme suit:

**STATUTS**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de E.V.E. (Ergon Vehicle Evong) S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil (tel que défini ci-après) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (tel que défini ci-après) par une décision de l'Administrateur Unique. Il pourra être transféré à tout autre endroit au Luxembourg par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 20. ci-après.

2.2. La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

2.3. Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la

Société, malgré le transfert temporaire de son siège social, qui restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises par le Conseil et notifiées à/aux Actionnaire(s) de la Société.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet social.**

4.1. La société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que se soit, dans toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, commerciale, industrielle, financière ou autre; d'acquérir tout titre et droit par le biais de participation, d'apport, de souscription, d'achat ferme ou avec option ou à la suite de négociation ou encore par tout autre moyen; ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut émettre toute forme de certificats, warrants ou d'autres titres.

4.3. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement et prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société.

4.4. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés (y compris par voie de garantie ascendante ou latérale) au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur tout ou partie de ses avoirs.

4.5. D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

**Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante mille euros (150.000 €) représenté par cent cinquante mille (150.000) actions ordinaires sous forme nominative ayant chacune une valeur nominale de un euro (€1).

5.2. Le capital autorisé non émis de la Société est fixé à neuf millions d'euro (€ 9.000.000) consistant en neuf millions (9.000.000) d'actions chacune ayant une valeur nominale de un euro (€1). Toute action autorisée mais non émise expirera cinq (5) années après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital autorisé.

Afin d'éviter tout doute, les actionnaires renoncent expressément à tout droit de souscription préférentiel qu'ils peuvent avoir en relation avec les émissions d'actions prévues ci-dessus.

Une augmentation de capital intervenue dans les limites du capital autorisé sera constatée par un acte notarié à la demande du Conseil ou de son (ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et les paiements.

5.3. Le capital social pourra être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 20. ci-après.

5.4. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

**Art. 6. Actions.**

6.1. La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les "Actionnaires").

6.2. Les actions sont et resteront nominatives.

6.3. Un registre de(s) Actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.4. Les Actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toute communication et annonce pourra être envoyée. A défaut d'indication spécifique, l'adresse inscrite dans le registre des Actionnaires pourra être utilisée par la Société. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse au moyen de l'envoi d'une notification écrite à la Société.

6.5. A la requête écrite d'un Actionnaire, un certificat confirmant l'inscription de cet Actionnaire au registre des actionnaires est délivré. Les certificats ainsi émis ont la forme et porte les mentions et numéros d'identification qui seront déterminées par le Conseil. Ces certificats sont signés manuellement ou par facsimilé par deux membres du Conseil ou par le délégué du Conseil. Les certificats perdus, volés ou abîmés sont remplacés par la Société aux conditions de preuve, obligations et indemnités qui seront jugées satisfaisantes par la Société, étant entendu que les certificats abîmés doivent être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

6.6. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. En cas d'indivision ou si la propriété d'action(s) est contestée, toutes les personnes alléguant un droit concernant ces actions doivent nommer un seul représentant pour

représenter cette/ces action(s) envers la Société. A défaut de nommer un tel représentant, les droits attachés à cette/ces action(s) sont suspendus.

6.7. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

6.8. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

#### **Art. 7. Assemblées des Actionnaires de la Société.**

7.1. Dans le cas d'une pluralité d'Actionnaires, toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'"Assemblée Générale") représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes

relatifs à toutes les opérations de la Société.

7.2. Dans le cas d'un associé unique, l'Actionnaire Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans les présents Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

7.3. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le 30 juin à 14 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable précédant.

7.4. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5. D'autres assemblées des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

#### **Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations et Avis de convocation.**

8.1. L'Assemblée Générale sera convoquée par le Conseil ou le commissaire aux comptes, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à tout Actionnaire à son adresse portée au registre des Actionnaires. Cependant, si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et s'ils confirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

8.2. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

8.3. Chaque action donne droit à une voix.

8.4. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.5. Un Actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire, actionnaire ou non, par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

8.6. Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou moyennant des moyens de communication similaires grâce auxquels (i) les Actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler aux autres participants, (iii) l'assemblée est transmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée moyennant ces moyens est équivalente à une présence physique.

#### **Art. 9. Administration.**

9.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration (le "Conseil") composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique"). Toutes les références dans les présents Statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

9.2. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles sans limitation.

9.3. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

9.4. Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'Assemblée Générale doit décider

de nommer des administrateurs de deux classes différentes, à savoir les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B. Une telle classification d'administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

9.5. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple.

9.6. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

#### **Art. 10. Réunions du Conseil.**

10.1. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

10.2. Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

10.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil. Cet avis de convocation peut être émis par le secrétaire.

10.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

10.5. Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit, soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire sans limitation quant aux nombres de procurations qu'un administrateur pourra accepter et voter à condition, toutefois, qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

10.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés,

(ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil pourra être tenue uniquement au moyen de conférence téléphonique ou visioconférence.

10.7. Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion étant entendu que toute décision exige le vote positif d'une majorité des administrateurs de classe A présents ou représentés à cette réunion.

10.8. Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

10.9. Le présent Article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

#### **Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique.**

11.1. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé cette réunion ou par deux administrateurs, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

11.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique ou un quelconque membre du Conseil d'Administration et le secrétaire.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, à l'exception de toutes opérations d'investissement ou de désinvestissement supérieures à € 2.500.000 (deux million cinq cents mille Euro), qui sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et de représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tout membre du Conseil ou à tous gérant(s) ou autre(s) agent(s), qui ne doivent pas nécessairement être membre du Conseil ou Actionnaire, agissant seuls ou conjointement. Ils peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le Conseil. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membre du Conseil ou Actionnaire, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 14. Signatures autorisées.**

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil dont au moins un administrateur de classe A pour tout acte ayant une valeur inférieure à €250.000 (deux cent cinquante mille Euro), (ii) la signature conjointe de trois membres du Conseil dont au moins deux administrateurs de classe A pour tout acte ayant une valeur supérieure à €250.000 (deux cent cinquante mille Euro), ou (iii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iv) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 15. Conflit d'intérêts.**

15.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté (e) ou invalidé(e) par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

15.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

15.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

15.4. Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

15.5. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société qui sont conclues à des conditions normales.

**Art. 16. Commissaire aux comptes.**

16.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(seront) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et sera(seront) rééligible(s).

16.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(seront) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine son(leur) nombre, son(leur) rémunération et la durée de son(leur) mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18. Affectation des bénéfices.**

18.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

18.2. L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

18.3. Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

18.4. Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, il sera perdu pour celui-ci et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

#### **Art. 19. Dissolution et Liquidation.**

19.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 20. ci-après.

19.2. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

19.3. Une fois les dettes, charges et dépenses de liquidation payées, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux détenteurs des actions de la Société.

**Art. 20. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés à tout moment par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

**Art. 21. Droit applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit toutes les cent cinquante mille (150.000) actions pour un prix de souscription de un euro (1€) par actions dont un montant égal à cent cinquante mille euro (150.000 €) sera alloué au capital social et le reste à la prime d'émission.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) de sorte que le montant de cent cinquante mille euros (150.000€) est mis à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été présentée au notaire instrumentant.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.500.-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'Actionnaire Unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs de classe A de la Société:

- M. Xavier Likin, administrateur de sociétés, né le 24 juin 1968 à Namur (Belgique) demeurant à B-1380 Ohain, drève de l'église de fer 2;

- M. Wolfgang de Limburg Stirum, administrateur de sociétés, né le 26 novembre 1971 à Bruxelles, demeurant à B-1190 Bruxelles, Avenue Molière 159;

pour une durée se terminant à l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2012.

2. Les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs de classe B de la Société:

- M. Massimo Longoni, administrateur de sociétés, né le 6 décembre 1970 à Como (Italie), demeurant à L-2526 Luxembourg, 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen; Président du Conseil d'Administration,

- M. Michele Canepa, administrateur de sociétés, né le 23 novembre 1972 à Genova (Italie), domicilié professionnellement à L-1510 Luxembourg, 38, Avenue de la Faïencerie;

- Mme Valerie Wesquy, employée privée, née le 6 mars 1968 à Mont Saint Martin (France), domiciliée professionnellement à L-1510 Luxembourg, 38, Avenue de la Faïencerie; pour une durée se terminant à l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2012.

3. SER COM S.à.r.l., RCS, Luxembourg B n°117942, 3, rue Bellevue, L-1227 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2012.

4. Le siège social de la Société est établi au 38, Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en français.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 12 novembre 2010, LAC/2010/49835: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 January 2011.

Référence de publication: 2011003751/319.

(110002461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

---

**Tavistock Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 132.606.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la société en date du 8 décembre 2010:*

- Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'adresse de la société a changé comme suit:

56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

- Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'adresse de l'associé BR Luxembourg S.à r.l., enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B112 193, a changé comme suit:

56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011008646/16.

(110010021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Tendril S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 149.493.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la société en date du 10 décembre 2010:*

- Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'adresse de la société a changé comme suit:

56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011008647/13.

(110009167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Terra Mundus Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.486.350,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.276.

**EXTRAIT**

En date du 13 janvier 2011, le conseil de gérance a pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008648/14.

(110009175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---



**Third Continuation Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 60.965.

—  
Par résolutions signées en date du 27 décembre 2010, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Marie-Laurence Lambert avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur avec effet au 20 décembre 2010

2. cooptation de Annie Frénot avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur avec effet au 20 décembre 2010 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008650/15.

(110009351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Viale Marconi Immobiliare S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.761.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 janvier 2011*

Est nommé gérant, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur John SEIL, gérant démissionnaire en date du 4 janvier 2011:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008676/14.

(110009723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Videbaek Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.177.

—  
Par résolutions signées en date du 16 décembre 2010, l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008678/13.

(110009352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Oakham S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.606.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 janvier 2011:*

(1) Le mandat des directeurs démissionnaires M. David Saigne, M. Peter Diehl et Mme Saphia Boudjani sont terminés avec effet au 29 décembre 2010.

(2) Sont nommées directeurs de la société en remplacement des directeurs démissionnaires jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014 approuvant les comptes 2013 Mme Heike Kubica, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Mme Anja Lakoudi résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et Mme Stephanie Becker, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011009632/18.

(110009280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Vista Point Technologies (Lux), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.450,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 124.221.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
  - l'adresse professionnelle de M. Hermann-Günter SCHOMMARZ, gérant B de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- Munsbach, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008679/15.

(110009062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**VACOAS Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.331.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la société en date du 8 décembre 2010:*

- Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'adresse de la société a changé comme suit:  
56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
  - Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'adresse de l'associé BR Luxembourg S.à r.l., enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B112 193, a changé comme suit:  
56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011008680/16.

(110010023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**INJY, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 157.850.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Sema Alyamac DUCROT, employée privée, née à Diyarbakir (Turquie), le 7 juin 1972, demeurant à F-57570 Püttelange-lès-Thionville, au 44/C rue Principale

ici représentée par Maître Juliette MAYER, née le 7 juin 1972 à Bischwiller (France), de nationalité française, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, à L-2557 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** La dénomination de la société à responsabilité limitée est "INJY" (la "Société").

La Société est une société à responsabilité limitée soumise et régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales") ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du Conseil de Gérance (le "Conseil de Gérance") ou du Gérant Unique (le "Gérant Unique"). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés ou de l'associé unique délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Des succursales peuvent être installées au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil de Gérance ou du Gérant Unique. Si le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique estime que des circonstances ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces circonstances ou événements risqueraient de nuire aux activités normales au siège de la Société, le siège peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une Société Luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est l'achat et la vente de bijoux et métaux précieux, et autres accessoires. Dans ce cadre, la Société pourra prêter des services et développer des produits associés en incluant toutes les prestations de services et de conseil s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

3.2. La Société a en outre pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est créée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne peut pas être dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, sous forme nominative et avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales de la Société sont uniquement sous forme nominative.

6.2. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs sociaux et profits de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en existence.

6.3. Vis-à-vis de la Société, les parts sociales sont indivisibles, dès lors la Société ne reconnaît qu'1 (un) seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.4. Un registre des associés sera conservé au siège social de la Société où il sera tenu à la disposition de chaque associé qui souhaitera le consulter.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi et les Statuts.

6.6. Dans l'hypothèse où il n'ya qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont des parts sociales librement transmissibles.

Lorsque la Société a plusieurs associés, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les 3/4 (trois-quarts) du capital social, et conformément aux dispositions de l'article 189 de la Loi sur les Sociétés Commerciales et l'article 1690 du code civil.

### III. Gestion - Représentation

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

#### 8.1. Pouvoirs du Conseil de Gérance

8.1.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.1.3. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil de Gérance à un ou plusieurs agents ou mandataires pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

8.2.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'au moins 2 (deux) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

8.2.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

8.2.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

8.2.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Gérance.

8.2.5. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par deux gérants.

8.2.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les "Résolutions Circulaires des Gérants") sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Signatures

8.3.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

8.3.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 9. Gérant Unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un Gérant Unique, et ce conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales, toute référence dans les présents Statuts au Conseil de Gérance ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au Gérant Unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant Unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des Gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi sur les Sociétés Commerciales.

#### IV. Associé(s)

##### **Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

11.1.1. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'"Assemblée Générale") ou par voie de résolutions circulaires (les "Résolutions Circulaires") dans le cas où le nombre d'associés est égal ou inférieure à 25 (vingt-cinq).

11.1.2. Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.1.3. Chaque part sociale donne droit à 1 (un) vote.

###### 11.2. Convocation, quorum, procuration et convocation.

11.2.1. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la 1/2 (moitié) du capital social.

11.2.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

11.2.3. Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

11.2.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

11.2.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

11.2.6. Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la 1/2 (moitié) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

11.2.7. Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les 3/4 (trois-quarts) du capital social.

11.2.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

##### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Si le nombre des associés est réduit à 1(un), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés Commerciales à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les présents Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Supervision

##### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> (premier) janvier et se termine le 31 (trente-et-un) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil de Gérance dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale Annuelle ou par Résolutions Circulaires dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société excède 25 (vingt-cinq) associés, l'Assemblée Générale Annuelle doit se tenir chaque année le premier mardi du mois de mars à 14 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un "Jour Ouvrable"), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

#### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.**

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société excède 25 (vingt-cinq) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises (le " Réviseur d'Entreprises"), nommé par le Conseil de Gérance dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

14.3. Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser 6 (six) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprises pourront être réélus.

#### **Art. 15. Bénéfices.**

15.1. 5% (cinq pour cent) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi sur les Sociétés Commerciales. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint 10% (dix pour cent) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, suivant et dans les conditions applicables aux sociétés anonymes telles que définies par la Loi sur les Sociétés Commerciales:

15.4. Si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent rembourser le trop-perçu à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16.1. Dissolution.**

16.1.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés commerciales. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

#### **Art. 16.2. Liquidation.**

16.2.1. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux dans la Société.

### **VII. Dispositions générales**

#### **Art. 17.**

17. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

#### **Art. 18.**

18. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

#### **Art. 19.**

19. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

#### **Art. 20.**

20. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés Commerciales et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord entre les associés.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et se terminera en date du 31 décembre 2011.

### *Souscription et Libération*

Madame Sema Alyamac DUCROT, déclare souscrire à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

Le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est mis à disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Le montant total des dépenses, frais, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte de constitution est estimé approximativement à EUR 1.100.-.

### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1- Mme Sema Alyamac DUCROT, employée privée, née à Diyarbakir (Turquie), le 7 juin 1972, demeurant à F-57570 Puttelange-lès-Thionville, au 44/C rue Principale, est nommée gérante unique de la Société pour une période de durée indéterminée.

2- L'adresse du siège social de la Société est située à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Juliette MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 03 décembre 2010. Relation GRE/2010/4195. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003189/260.

(110002793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

### **Veralux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.441.

### *Extrait de la décision des associés prise en date du lundi 10 janvier 2011*

Il résulte de la décision des associés prise en date du 10 janvier 2011 que:

Les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 53, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011008683/15.

(110009203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

### **VP Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 242.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.992.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr. Olivier DORIER et Mr. Stewart KAM CHEONG, gérants de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach  
Munsbach, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008691/15.

(110009061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Winch Italy Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.250.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 157.130.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 7 janvier 2011*

*Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet au 10 janvier 2011.

Pour extrait  
Pour la société

Référence de publication: 2011008693/14.

(110010106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Watts Industries Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 112.764.

—  
Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Succursale est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de M. Olivier DORIER, gérants de la Succursale, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach  
Munsbach, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008697/14.

(110009012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**BGV III Amsterdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.789.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 26 octobre 2010*

1. M. Guy FRIEDGEN a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Christian BERGER a démissionné de son mandat de gérant.
3. M. Marco BREHM, administrateur de sociétés, né à Ottweiler (Allemagne), le 19 mai 1978, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
4. Mme Birgit AUKTOR, administrateur de sociétés, née à Mindelheim (Allemagne), le 9 avril 1971, demeurant professionnellement à D-81667 München, 17, Innere Wiener Str., a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 JAN. 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
BGV III Amsterdam S.à r.l.  
Signatures

Référence de publication: 2011008751/19.

(110008690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---



**BGV III Beteiligungsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.084.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 octobre 2010*

1. M. Guy FRIEDGEN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. M. Marco BREHM, administrateur de sociétés, né à Ottweiler (Allemagne), le 19 mai 1978, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 JAN. 2011.

Pour extrait sincère et conforme

BGV III Beteiligungsgesellschaft S. à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011008752/16.

(110008666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**Advent Tower (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 157.821.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 30 décembre 2010 que Advent International GPE VI Limited Partnership a transféré les 12.000 parts qu'elle détenait dans la société à AI Global Investments S.à r.l. ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 140.619.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011008907/16.

(110009648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**London Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 570.397,20.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.574.

—  
Le conseil de gérance confirme le changement de nom de la rue du siège social de la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de:

9 Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach, Luxembourg

en

9, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

London Acquisition Luxco S.à r.l.

Frank Welman

*Gérant*

Référence de publication: 2011009617/17.

(110009755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Interactive Data Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.837.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the tenth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

there appeared:

Interactive Data Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies' register,

duly represented by Mr. Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of "Interactive Data Luxembourg Management S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of two classes of managers: “Class A Manager” and “Class B Manager”. There shall be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company’s purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least (i) a Class A Manager and (ii) a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

### D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 22.** Each year on the first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

All twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each have been subscribed by Interactive Data Luxembourg Holding S.à r.l., prenamed, for an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

All the shares have been entirely paid-in in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
2. The following person is appointed as Class A Manager for an unlimited period of time:
  - Mr. Patrick Moinet, jurist, born in Bastogne (Belgium) on 6 June 1975, professionally residing at 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
3. The following persons are appointed as Class B Managers for an unlimited period of time:
  - Mr. Thomas James Nisivoccia, tax director, born in East Orange, New Jersey, USA on 26 October 1954, residing professionally at 99 Cherry Hill Road, Suite 300, Parsippany, NJ, USA 07054; and
  - Mr. Jeremy Charles Harold Finney Carvell, European Controller, born in Meriden (United Kingdom) on 8 January 1957, residing at 35 Rusthall Avenue, London W4 1BW, United Kingdom.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Par-devant Luxembourg, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à

a comparu:

Interactive Data Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en cours d'enregistrement avec le registre du commerce et des sociétés luxembourgeois,

dûment représenté par Monsieur Pierre-Yves Genot, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futures, résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités réalisées par des tiers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de " Interactive Data Luxembourg Management S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représentés par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. En cas de pluralité de gérants, la société sera gérée par un conseil de gérance composé de deux classes de gérants: «Gérant de classe A» et «Gérant de classe B». Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires commencés depuis Luxembourg où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si (i) un Gérant de Classe A est présent (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance et (ii) la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année au trente et un janvier, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

### **G. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune a été souscrit par Interactive Data Luxembourg Holding S.à r.l., susmentionnée, pour un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée comme Gérant de Classe A pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Patrick Moinet, juriste, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, ayant son domicile professionnel au 6 rue Guillaume Schneider, L2522 Luxembourg.
3. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de Classe B pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Thomas James Nisivoccia, tax director, né à East Orange, New Jersey, USA le 26 octobre 1954, ayant son domicile professionnel au 99 Cherry Hill Road, Suite 300, Parsippany, NJ, USA 07054; et
  - Monsieur Jeremy Charles Harold Finney Carvell, European Controller, né à Meriden (Royaume-Uni) le 8 janvier 1957, ayant son domicile au 35 Rusthall Avenue, London W4 1BW, Royaume-Uni.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57406. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003177/329.

(110002515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**Rhapsodie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 78.302.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 6 janvier 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée RHAPSODIE S.à r.l., dont le siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 14 mars 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, vice-présidente au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 28 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011008993/21.

(110009869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Louviam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.791.

—  
*Extrait du contrat de cessions de parts de la Société en date du 28 avril 2009*

En vertu du contrat de cession de parts signés en date 28 avril 2009, la totalité des parts de la société ont été transférées comme suit:

de Westwind Equity Partners LLC à:

Access Cash Holding LLC, une limited liability company régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) et ayant son siège social à 2711 Centerville Road, suite 400, Wilmington, 19808 Delaware (Etats-Unis d'Amérique) et enregistrée sous le numéro 4618959 auprès du Secretary of State, Division of Corporations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2011009618/16.

(110010143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Lauran, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9560 Wiltz, 21, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 115.988.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 06 janvier 2011:*

L'Assemblée Générale décide de révoquer Monsieur Bertrand PEROTIN en tant que gérant et de nommer à ce poste Monsieur ROHRER Frédéric, né le 20 avril 1967 à Altkirch (France) et demeurant 6 rue du Canal, F-68000 Colmar (France).



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Strassen, le 06 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011009621/13.

(110009963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Equestricon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.308.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011012112/9.

(110014345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

---

**Must Models S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 125.179.

*Extrait des résolutions de l'associée unique en date du 2 novembre 2010*

L'associée unique accepte la démission de Madame Eleonora PACHECO DE ARAGAO, épouse CORSETTI en date du 1<sup>er</sup> mai 2010 et décide de nommer avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2010, comme nouvelle gérante:

Madame Adriana DOS SANTOS, née le 8 février 1972 à Rio de Janeiro (Brésil), demeurant 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts. Elle pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer. La durée du mandat de la gérante est illimitée.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011009624/17.

(110010249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Oakham S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 108.606.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 11 janvier 2011*

- Avec effet au 4 décembre 2010 le siège social de la société est transféré du 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011009631/13.

(110009280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Patris I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.834.

*Extrait de la décision prise par le conseil de gérance en date du 31 décembre 2010*

Le siège social a été transféré de L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte avec effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Luxembourg, le 20 JAN. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Patris I S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011009635/14.

(110010108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Saturnus SPF A.G., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Saturnus A.G.).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 48.117.

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «SATURNUS A.G.», ayant son siège social à L1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 48.117, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 avril 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 2 novembre 1994, numéro 429.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 26 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 30 septembre 2005, numéro 967.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Nathalie OLLAGNIER, avocate, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître ne droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A. Que la présente Assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Décision que dorénavant et avec effet immédiat la langue de la société sera le français et que les statuts de la société seront seulement rédigés en langue française.

2. Transformation de la Société avec effet au 01/01/2011 du régime de Holding 29 tel qu'il résulte de la Loi du 31 juillet 1929 vers le régime de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

3. Modification et refonte des statuts de la Société avec effet au 01/01/2011 suite à la décision de transformation de la Société en SPF afin de les adapter à cette nouvelle forme juridique, telle qu'elle est incluse dans le corps de la procuration annexée, le mandataire étant expressément autorisé et ayant les pouvoirs de procéder et de donner son accord aux changements et modifications qui lui sembleront appropriés.

4. Déclaration qu'à titre exceptionnel, l'exercice social de la Société, commencé le 1er juillet 2010, se terminera le 31 décembre 2010.

5. Renouvellement des mandats d'administrateurs et de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de l'an deux mille seize (2016).

6. Divers

B. Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C. L'intégralité du capital social étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée aborde ensuite l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée générale décide que dorénavant et avec effet immédiat la langue de la société sera le français et que les statuts de la société seront seulement rédigés en langue française.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée générale décide de transformer avec effet au premier janvier 2011 le régime juridique de la Société de Holding 29 en société de gestion de patrimoine familial-SPF sans changement de sa personnalité juridique.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins values et les plus values. La Société continuera les écritures et les comptabilités tenues sous l'ancien régime.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée générale décide de modifier et de procéder à la refonte des statuts de la Société avec effet au premier janvier 2011 en vue de les adapter au nouveau régime de la Société tel que prévu ci-après.

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «SATURNUS SPF AG», société de gestion de patrimoine familial – SPF.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il peut être transféré sur simple décision du Conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'administration ou de l'administrateur unique, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Durée.** La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation. La société ne peut au cours d'un exercice recevoir 5% ou plus du montant total des dividendes en provenance de participations dans des sociétés non résidentes et non cotées qui ne sont pas soumises à un impôt comparable à l'impôt sur le revenu des collectivités au sens de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de patrimoine familial («SPF»).

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160.000,-EUR) représenté par SIX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (6.450) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions de la société ne peuvent être cédées qu'à des investisseurs éligibles tels que décrits à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 («la Loi»).

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou

c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 7.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique, ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit un président. En l'absence du président, un autre administrateur peut présider la réunion.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant leur identification, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société. En tout état de cause, au moins un administrateur doit être présent au Grand-Duché de Luxembourg avec au moins une partie des moyens techniques utilisés située au Luxembourg.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

**Art. 10.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il appartient au Conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne(s) désignée(s) à cet effet, dans la limite de leur(s) pouvoirs.

**Art. 11.** La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs. Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 16.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de juin à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures et ses règlements d'exécution, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide qu'à titre exceptionnel, l'exercice social de la Société ayant commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2010, se terminera le 31 décembre 2010. Les exercices suivants commenceront le 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile pour s'achever le 31 décembre de la même année civile.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée générale décide de reconduire les personnes suivantes dans leurs fonctions d'administrateurs de la Société:

- Monsieur Bernard FELTEN, Avocat à la cour, né à Schaerbeek (Belgique) le 19 septembre 1964, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,
- Monsieur Frédéric COLLOT, directeur financier, né à Arlon (Belgique) le 2 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur,
- Madame Christiane DUBOIS, sans profession, née à Saint Truiden (Belgique) le 30 octobre 1955, demeurant à F-98000 Monaco, 17 Avenue de l'annonciade.

L'Assemblée générale décide de reconduire la personne suivante dans ses fonctions de Président du conseil d'administration:

- Monsieur Bernard FELTEN, avocat à la cour, né à Schaerbeek (Belgique) le 19 septembre 1964, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

L'Assemblée générale décide de reconduire dans ses fonctions de commissaire aux comptes:

- la société CD-Services S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, Rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B au numéro 50 564.

Les mandats des administrateurs, Président du conseil d'administration et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille seize (2016).

#### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-)

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: N. Ollagnier, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. LAC/2011/72. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003399/224.

(110003193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**Art Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.203.

---

Le bilan de clôture au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011011819/10.

(110013526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

---

**Patris II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.833.

---

*Extrait de la décision prise par le conseil de gérance en date du 31 décembre 2010.*

Le siège social a été transféré de L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte avec effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Luxembourg, le 20 JAN. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Patris II S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011009636/14.

(110010103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Progress Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 105.525.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 21 décembre 2010*

Les actionnaires réunis en Assemblée générale exceptionnelle et extraordinaire à L-1466 Luxembourg, le 21 décembre 2010, porteurs de 310 actions sur les 310 actions qui représentent l'entière du capital social de la Société, ont décidé à l'unanimité de nommer aux fonctions d'administrateurs madame Marina YARAMISHYAN, rue Jean Engling, 12/BP10 à L-1466 Luxembourg, monsieur Stanislav YARAMISYAN, rue Jean Engling, 12/BP10 à L-1466 Luxembourg et monsieur Yury YARAMISHYAN, rue Jean Engling, 12/BP10 à L-1466 Luxembourg.

Ces personnes appelées entrent en fonction en qualité d'administrateurs, immédiatement à l'issue de l'Assemblée générale exceptionnelle et extraordinaire.

Les mandats d'administrateurs de madame Marina YARAMISHYAN, de monsieur Stanislav YARAMISYAN et de monsieur Yury YARAMISHYAN prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra dans le courant de l'année 2016.

A l'unanimité, les actionnaires ont décidé de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué, monsieur Yury YARAMISHYAN, rue Jean Engling, 12/BP 10 à L-1466 Luxembourg.

Le mandat d'administrateur-délégué de monsieur Yury YARAMISHYAN prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra dans le courant de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à L-1466 Luxembourg, le 21 décembre 2010.

*Pour les Actionnaires*

Signatures

*Le Secrétaire*

Référence de publication: 2011009637/27.

(110010030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Medex Financial S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 22, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 95.024.

---

Les comptes annuels au 31 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Octobre 2010.

Medex Financial S.à r.l.

VITOR MURTARA

*DIRECTOR A*

Référence de publication: 2011011914/13.

(110013563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

---

**Progress Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 105.525.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 22 décembre 2010*

Les actionnaires réunis en Assemblée générale exceptionnelle et extraordinaire à L-1466 Luxembourg, le 22 décembre 2010, porteurs de 310 actions sur les 310 actions qui représentent l'entière du capital social de la Société, ont décidé à l'unanimité de confirmer les mandats d'administrateurs de monsieur Alexis YARAMISHYAN, rue Jean Engling, 12/BP10 à L-1466 Luxembourg et de monsieur Roman YARAMISYAN, rue Jean Engling, 12/BP10 à L-1466 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs de monsieur Alexis YARAMISHYAN et de monsieur Roman YARAMISYAN prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra dans le courant de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à L-1466 Luxembourg, le 22 décembre 2010.

*Pour les Actionnaires*

Signatures

*Le Secrétaire*

Référence de publication: 2011009638/19.

(110010045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Redwing Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.808.

---

Le conseil d'administration confirme le changement de nom de la rue du siège social de la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de:

9 Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach, Luxembourg

en

9, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redwing Holdings S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Administrateur*

Référence de publication: 2011009642/17.

(110009713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Salwick Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 19.657,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 138.143.

Le conseil de gérance confirme le changement de nom de la rue du siège social de la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de:

9 Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach, Luxembourg

en

9, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Salwick Holding S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2011009664/18.

(110009760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**RE French Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.287.700,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 128.064.

1. En date du 21 décembre 2010, RE Investments S.à r.l., a cédé 2.284.700 parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à Rue Torricelli Stichting, une fondation constituée sous les lois néerlandaises ayant son siège social à Strawinskyiaan 3105 Atrium, 1077 ZX Amsterdam, Pays Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE French Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Manager*

Référence de publication: 2011009645/16.

(110009992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**RE French Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.825,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 128.470.

1. En date du 21 décembre 2010, RE Investments S.à r.l., a cédé 14.825 parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à Rue Torricelli Stichting, une fondation constituée sous les lois néerlandaises ayant son siège social à Strawinskyiaan 3105 Atrium, 1077 ZX Amsterdam, Pays Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE French Investments 2 S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Manager*

Référence de publication: 2011009646/16.

(110009999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---



**Safer Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.561.

—  
*Extrait de la décision prise par le conseil de gérance en date du 31 décembre 2010*

Le siège social a été transféré de L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Luxembourg, le 20 JAN. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Safer Engineering S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011009648/14.

(110010077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Webgame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 157.865.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 174, route de Longwy, L-1940, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 138.092 represented by Mr Patrick Santer, master at laws, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 23<sup>rd</sup> November, 2010 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") Webgame S.à r.l. which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Webgame S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes), preferred equity certificates (whether convertible or not) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (€ 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always an Class A Managers unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

**Art. 8. Liability Managers, Indemnification.**

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

**Art. 9. Conflicts.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice. Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless

of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on the first day of April of each year and ends on the last day of March of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> March, 2011.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Vitruvian I Luxembourg S.à.r.l., and the notary, Vitruvian I Luxembourg has subscribed and entirely paid-up in cash the twelve hundred five hundred (12,500) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-)

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
2. Two classes of managers, namely class A managers and class B managers are created. The following persons are named class A manager and class B managers (with the signature powers set forth in the articles in the case of different classes of managers) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

##### *Class A Manager*

- Vitruvian Directors I Ltd, a limited liability company organised under the laws of England and Wales with registered office at 105 Wigmore Street, W1U 1QY London (England) and registered at Company House under number 6484566, represented by Mark Harford, investment manager, born in Evesham (England) on 6<sup>th</sup> August, 1964 with professional address at 105 Wigmore Street, W1U 1QY London (England); and

##### *Class B Managers*

- Kristel Segers, Manager, born on 8 October 1959 in Turnhout, Belgium, with professional address at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg;

- Daphné Ribot, private employee, born on 30 January 1979 in Caen (France), with professional address at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

*Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> March, 2011.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French.

In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil dix, le vingt-deuxième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.092, représentée par M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 23 novembre 2010 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Webgame S.à r.l., qui est constituée par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Webgame S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris de notes convertibles), de certificats de capital préférentiels (convertibles ou non) et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y compris up stream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure est selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

**Art. 7. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B.

Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

### **Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.**

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par lui en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle il est impliqué à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par lui dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou responsable peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou responsable et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants ou responsables, en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou du responsable de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

**Art. 9. Conflits.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

**Art. 10. Assemblées Générales.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est présent ou représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de

la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le premier jour du mois d'avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2011.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., et le notaire, Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. a souscrit et intégralement libéré en espèces les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-)

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
2. Deux classes de gérants, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B, sont créées. Les personnes suivantes sont nommées gérant de classe A et gérants de classe B (chacun avec les pouvoirs de signature décrits dans les statuts en cas de différentes classes de gérants) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

##### *Gérant de classe A*

Vitruvian Directors I Limited, une société à responsabilité limitée organisée sous le droit anglais ayant son siège social au 105 Wigmore Street, W1U 1QY Londres (Angleterre) et enregistré auprès de la Company House sous le numéro 6484566 représentée par Mark Harford, gestionnaire d'investissements, né le 6 août 1964 à Evesham (Angleterre), avec adresse professionnelle au 105 Wigmore Street, W1U 1QY Londres (Angleterre); et

##### *Gérants de classe B*

- Kristel Segers, Gérant, née le 8 octobre 1959 à Turnhout (Belgique) avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
- Daphné Ribot, employée privée, née le 30 janvier 1979 à Caen (France) avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.



*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 mars 2011.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: P. SANTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59038. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 3 janvier 2010.

Référence de publication: 2011003481/445.

(110002998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**Rolub S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 42.512.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 8 février 2010*

Les mandats des administrateurs de Messieurs Frédéric MONCEAU, Kart LOUARN et Joeri STEEMAN (demeurant tous les trois professionnellement: 24, rue Saint-Mathieu, L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une période de six ans. Le mandat d'administrateur de Monsieur Robert DRUGMANNE (demeurant Rue du Général de Gaulle, 218 F-59370 MONS EN BAROEUL) est renouvelé pour une durée de six ans. Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Pour extrait sincère et conforme  
Frédéric MONCEAU / Joeri STEEMANN  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011009647/19.

(110009924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Safer Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.560.

*Extrait de la décision prise par le conseil de gérance en date du 31 décembre 2010*

Le siège social a été transféré de L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Luxembourg, le 20 JAN. 2010.

Pour extrait sincère et conforme  
Safer Holdings S.à r.l.  
Signatures

Référence de publication: 2011009649/14.

(110010092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Safer Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 132.562.

—  
*Extrait de la décision prise par le conseil de gérance en date du 31 janvier 2011*

Le siège social a été transféré de L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte avec effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Luxembourg, le 20 JAN. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Safer Investments S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011009650/14.

(110010083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Standard Life Investments Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.797.

—  
*Extraits des Résolutions prises lors du conseil d'administration du 03 Janvier 2011*

Il résulte du conseil d'administration qui s'est tenu en date du 03 Janvier 2011, que le siège social de la Société Standard Life Investments Global SICAV sera à partir du 03 Janvier 2011 située à: 2-4 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour Standard Life Investments Global SICAV*

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Peter BUN / Luc Bieber

Référence de publication: 2011009660/15.

(110010228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Foncière du Centre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 32.704.

—  
L'an deux mille dix, le vingt-deux juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Stéphane MERLET, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société anonyme «Foncière du Centre S.A.», avec siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 32.704, i.n. 2009 2224 253,

originellement constituée sous la dénomination de «SOCIETE IMMOBILIERE KEHLEN S.à r.l.» suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 242 du 19 juillet 1990,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2452 du 17 décembre 2009,

ayant un capital souscrit fixé à EUR 400.000,- (quatre cent mille euros), représenté par 400 (quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Monsieur Stéphane MERLET a été nommé à ces fonctions lors du prédit acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire instrumentant en date du 26 novembre 2009, et ayant tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature conformément à l'article 7.4 des statuts,

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, la société anonyme «Foncière du Centre S.A.», prédésignée, a fusionné avec la société anonyme «SRRE S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg, section B numéro 52465, i.n. 1995 2212 365,

constituée suivant acte de scission reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, en date du 6 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 602 du 27 novembre 1995,

ayant un capital de capital social de EUR 1.487.361,10 (un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un virgule dix euros), représenté par 23.800 (vingt-trois mille huit cents) actions sans valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées,

par absorption de cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte du notaire instrumentant en date du 26 novembre 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg numéro 2452 du 17 décembre 2009.

II. Que cette fusion a été réalisée suivant les prescriptions de l'article 279 de la loi prédite et qu'aucune assemblée générale d'approbation n'est nécessaire, aucun actionnaire des sociétés concernées n'ayant requis de convocation d'assemblée et la fusion s'opérant de plein droit par l'écoulement du délai d'un mois à dater de la publication au Mémorial du projet de fusion.

III. Que par conséquent, la fusion se trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution de la société absorbée «SREE S.A.».

A ce titre, le comparant, agissant comme dit ci-avant, prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la société absorbée «SRRE S.A.», ci-avant désignée, était propriétaire de l'immeuble et des éléments immobiliers ci-après désignés, à savoir:

1.- Un immeuble commercial sis à L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal, inscrit au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, section LF de la Ville Haute,

numéro 723/2577, lieu-dit «Boulevard Royal», place (occupée), bâtiment commercial, contenant 3 ares 63 centiares.

*Titre de propriété*

Le prédit immeuble appartient à la société «SRRE S.A.» pour lui avoir été attribué aux termes d'un acte de scission reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 6 octobre 1995, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 18 octobre 1995, volume 1436, numéro 21.

2.- Dans un immeuble en copropriété dénommé «Résidence BELVEDERE» sis à L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse, inscrit au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg section LF de la Ville Haute,

numéro 722/946, lieu-dit «avenue Marie-Thérèse», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 05 ares 20 centiares,

à savoir:

a) en copropriété privative et exclusive:

- le lot numéro 23, soit le GARAGE numéro deux (2) au rez-de-chaussée du bâtiment arrière, faisant 3,70/1.000es;

- le lot numéro 24, soit le GARAGE numéro trois (3) au rez-de-chaussée du bâtiment arrière, faisant 3,70/1.000es,

b) en copropriété et indivision forcée:

SEPT virgule QUARANTE millièmes (7,40/1.000es) indivis des parties communes dudit immeuble, y compris le sol sur lequel ce dernier a été construit.

Ainsi que les éléments immobiliers prédécrits sont plus amplement spécifiés à l'acte de vente avec règlement de copropriété, reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 29 octobre 1976, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 25 novembre 1976, volume 714, numéro 39.

*Titre de propriété*

Les prédits éléments immobiliers ont été acquis par la société anonyme «REPUBLIC NATIONAL BANK OF NEW YORK (Luxembourg) S.A.», pour compte de la société «SRRE S.A.» alors en formation, aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 20 juillet 1995, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 24 août 1995, volume 1431, numéro 19, suivi d'un acte de ratification et de dépôt d'une résolution, reçu par le prédit notaire Alphonse LENTZ, en date du 22 avril 1996, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 6 mai 1996, volume 1458, numéro 119.

Que partant les prédits éléments immobiliers appartiennent de plein droit par suite de la fusion à la société «Foncière du Centre S.A.», pré-désignée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: MERLET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juin 2010. Relation: LAC/2010/28656. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172136/91.

(100199547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Sherwin-Williams Coatings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.052.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.412.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 11 janvier 2011.*

En date du 11 janvier 2011 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul Lamberts en tant que gérant B de la Société et ce avec effet rétroactif au 3 janvier 2011.

- de nommer Hille-Paul Schut, employé, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 3 janvier 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants A:*

- Lawrence James Boron
- Howard Hargreaves

*Gérants B:*

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Jean Gil Pires
- Hille-Paul Schut

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Richard Brekelmans

*Mandataire*

Référence de publication: 2011009653/27.

(110009701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.055.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.400.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 7 janvier 2011.*

En date du 7 janvier 2011 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr. Paul Lamberts en tant que gérant B de la Société et ce avec effet rétroactif au 3 janvier 2011.

- de nommer Hille-Paul Schut, employé, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 3 janvier 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants A:*

- Lawrence James Boron
- Howard Hargreaves

Gérants B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Jean Gil Pires
- Hille-Paul Schut

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Richard Brekelmans  
*Mandataire*

Référence de publication: 2011009654/27.

(110009698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Skype Communications, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.644.676,25.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 100.468.

—  
EXTRAIT

Le mandat de gérant de M. Charles Crawford Stoops a pris fin le 10 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2011009655/14.

(110009339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Skype Technologies, Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 111.886.

—  
EXTRAIT

Le mandat d'administrateur de M. Charles Crawford Stoops a pris fin le 10 janvier 2011.

M. George Redenbaugh, demeurant professionnellement au 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, né le 4 décembre 1967 à Los Gatos, Californie (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé administrateur de la Société à compter du 11 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2011009656/16.

(110009369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Springboard Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 149.809.

—  
EXTRAIT

Le mandat de gérant de M. Charles Crawford Stoops a pris fin le 10 janvier 2011.

M. George Redenbaugh, demeurant professionnellement au 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, né le 4 décembre 1967 à Los Gatos, Californie (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé gérant de la Société à compter du 11 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011009659/17.

(110009344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**FS Invest II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 1.546.018.200,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.850.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 29 décembre 2010, a décidé d'accepter:

- La démission de Christophe Cahuzac comme gérant A de la Société avec effet au 14 décembre 2010.
- La nomination avec effet rétroactif au 14 décembre 2010 de Nicole Götz, née à Brackenheim (Germany) le 4 juin 1967, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 14 décembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, Gérant A
- Karl Heinz HERRER, Gérant B
- Michael NEWTON, Gérant B
- Michael FURTH, Gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Nicole GÖTZ

Gérant

Référence de publication: 2010172484/21.

(100199084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**International Business Services & Consulting S.A. (IBSC), Société Anonyme (en liquidation).**

R.C.S. Luxembourg B 84.354.

*Extrait des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2010:*

L'assemblée désigne Monsieur Olegario RIVERO GOMEZ, licencié en sciences économiques, né le 10.6.1966 à Ortigueira (Espagne), demeurant à L-8030 STRASSEN, 39 rue du Kiem, comme 2e liquidateur de la société avec faculté de substitution.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010172501/15.

(100199163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**ETS Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 157.562.

Im Jahre zwei tausend zehn, den einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Jürgen STEINMETZ, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54518 Esch, In Altesch 16.

Welcher Kompotent erklärte, dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ETS SOPARFI S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler, noch nicht eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 17. Dezember 2010, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf ZWEI HUNDERT VIERZIG TAUSEND EURO (€ 240.000.-) beläuft, aufgeteilt in SECHS HUNDERT (600) Anteile von je VIER HUNDERT EURO (€ 400.-), alle zugeteilt Herrn Jürgen STEINMETZ.

Alsdann ersuchte der Komparent den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

#### *Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst das Gesellschaftskapital um den Betrag von EIN HUNDERT SECHZIG TAUSEND EURO (€ 160.000.-) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von ZWEI HUNDERT VIERZIG TAUSEND EURO (€ 240.000.-) auf den Betrag von VIER HUNDERT TAUSEND EURO (€ 400.000.-) zu bringen, durch die Ausgabe von vier hundert (400) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je VIER HUNDERT EURO (€ 400.-).

Die vier hundert (400) neuen Anteile mit einem Nominalwert von je VIER HUNDERT EURO (€ 400.-) werden durch den alleinigen Gesellschafter gezeichnet und eingezahlt wie folgt:

- bis zu dem Belaufe des Betrages von ZWEI TAUSEND SECHS HUNDERT DREIUNDSDREISSIG EURO (€ 2.633.-) mittels Bareinzahlung auf das Gesellschaftskonto der Gesellschaft ETS SOPARFI S.à r.l. wie dies dem amtierenden Notar mittels Bankbescheinigung nachgewiesen worden ist;

- bis zu dem Belaufe des Betrages von EIN HUNDERT SIEBENUND FÜNFZIG TAUSEND DREI HUNDERT SIEBENUNDSECHZIG EURO (€ 157.367.-) mittels einer Sacheinlage bestehend in dem Einbringen von sechs hundert fünf und zwanzig (625) Aktien der Aktiengesellschaft ST. QUADRAT S.A., mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, rue de Flaxweiler, Potaschbierg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 48.055.

Herr Jürgen STEINMETZ erklärt, dass der freien, vollständigen und uneingeschränkten Übertragung der soeben eingebrachten Aktien an die Gesellschaft kein Hindernis im Wege steht und dass jegliche Formalitäten, einschliesslich jeglicher Bekanntmachungen und Eintragungen, die zu dieser rechtsgültigen Übertragung an die Gesellschaft erforderlich sind, getätigt worden sind.

Er erklärt zudem, dass die von ihm eingebrachten Aktien frei sind von jeglichen Pfand- und Sicherheitsgarantien und sonstigen Bürgschaften und dass demzufolge dieselben ohne eingeschränkte Hindernisse auf die Gesellschaft übertragen werden können.

Der Wert dieser Sacheinlage geht aus einer Bilanz zum 30. September 2010 der Aktiengesellschaft ST. QUADRAT S.A. sowie aufgrund einer Bescheinigung vom 21. Dezember 2010 durch zwei Verwaltungsratsmitglieder der ST. QUADRAT S.A. hervor.

Die Bescheinigung sowie eine Kopie dieser Bilanz, bleibt nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Komparenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

#### *Zweiter Beschluss*

Aufgrund der vorhergehenden Kapitalerhöhung wird Artikel 6 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt VIER HUNDERT TAUSEND EURO (€ 400.000.-), aufgeteilt in ein tausend (1.000) Anteile von je VIER HUNDERT EURO (€ 400.-).

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. STEINMETZ, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1998. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 27. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010172127/59.

(100199526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

#### **MVC Koenigsallee Fixtures, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.498.

#### EXTRAIT

Suite à la cession de 21.148 parts sociales de la société MVC KOENIGSALLEE FIXTURES S.à.r.l. par la société VERTIARAMA S.L. avec siège social à Madrid (Espagne) immatriculée au Registre de Commerce de Madrid sous le numéro «volume 24025, book O, sheet 35, section 8, page M-431537» à la société RP Complex Holding Sàrl, immatriculée au

Registre et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140 248, établie et ayant son siège social à L-5365 MUNSBACH, 6C, Parc d'Activités Syrdall en date du 26 novembre 2010, les associés de la société sont désormais les suivants:

- La société RP Complex Holding S.à r.l, laquelle détient 21.148 parts sociales de la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010172529/16.

(100199124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Romos Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.678.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2010*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale a décidé de nommer comme nouvel administrateur Monsieur ALLAND Frank, demeurant à 2c, rue de Frameries, B-7040 Quévy-le-Petit pour une durée de 4 ans, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Référence de publication: 2011008579/14.

(110009197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Mars & Venus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7623 Larochette, 3, rue du Pain.

R.C.S. Luxembourg B 108.700.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Larochette, le 19 novembre 2010.

Pour ordre

Mars & Venus S.à r.l.

13, rue du Pain

L-7523 Larochette

Signature

Référence de publication: 2011011913/15.

(110013376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

---

**MAS Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 91.999.

—  
Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- l'adresse professionnelle de Mr Stewart KAM-CHEONG, gérant de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- l'adresse professionnelle de Mr Olivier DORIER, directeur, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- le siège social de l'actionnaire MAS International est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Munsbach, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008475/17.

(110009244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---